



Rapporteur : Mme ROUX

N° CP\_2025\_0555

40 - Ressources humaines

**Transformations et redéploiements de postes**

Le 6 octobre 2025 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h18.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

**Expose :****I. AJUSTEMENT DE MOYENS****PÔLE EGALITE, EDUCATION, CITOYENNETE**

Dans le cadre d'une pérennisation de moyens, il est demandé la transformation :

- d'un poste d'assistant administratif de catégorie C, en poste de « Psychologue adoption et accès aux données personnelles » de catégorie A. Ce poste vacant provenant du pôle Ressources, direction des Ressources humaines, sera redéployé vers la direction Enfance famille.

## PÔLE SOLIDARITE HUMAINE

Un ajustement de moyens au sein de la direction de l'Autonomie nécessite également la transformation :

- d'un poste de « Gestionnaire du transport des élèves et étudiants handicapés » de catégorie B, en poste de « Directeur.trice adjoint.e de l'autonomie » de catégorie A.

## **II. MISES EN ADEQUATION**

### PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

Il est par ailleurs demandé le recalibrage de 2 postes, pour mise en adéquation avec les missions et / ou le profil statutaire des agents occupant ces postes :

- un poste d'« Agent.e d'accueil social » de catégorie C, transformé de la filière technique vers la filière administrative ;
- un poste d'« Agent.e d'intervention sociale et familiale » de catégorie C, transformé en poste de « Technicien.ne d'intervention sociale et familiale » de catégorie B.

Le détail de toutes ces transformations de postes figure en annexe.

### **Décide :**

**- d'autoriser la transformation et le redéploiement des postes, dont la liste détaillée figure en annexe.**

### **Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
7 octobre 2025  
ID: CP\_2025\_0555

Pour extrait conforme